



Résidences dédiées aux formes contemporaines
des arts de la rue, du cirque et de la marionnette
Ville de Paris / La Villette

APPEL A CANDIDATURES JANVIER / JUIN 2018

La Ville de Paris et La Villette ont créé un lieu de résidences dédiées aux artistes émergents dans les domaines du cirque, des arts de la rue et de la marionnette : l'**Espace Périphérique**, situé sur l'ancien site de l'Ecole Annie Fratellini à Paris.

La Ville de Paris et La Villette souhaitent, en développant cet espace de création, améliorer les conditions de travail des compagnies en région parisienne. Au-delà d'une simple mise à disposition d'une salle équipée et d'ateliers de fabrication, l'accueil et le soutien de l'Espace Périphérique aux compagnies peuvent prendre différentes formes, du laboratoire de recherche à la résidence de production.

Résidence laboratoire : elle offre un espace et un temps de recherche

Résidence de production : elle a pour vocation la création d'un spectacle

→ L'Espace Périphérique participe aux frais de résidence des compagnies accueillies par le versement d'une somme forfaitaire.

→ Une équipe est à l'écoute des compagnies pour préparer et accompagner la résidence sur des questions techniques, des conseils en matière de production, diffusion...

→ L'Espace Périphérique est un lieu de rencontres avec d'autres artistes et des professionnels ; une présentation de fin de résidence peut être organisée, à la demande des compagnies.

Modalités de réception des dossiers

Un dossier est à constituer, **au format PDF**, il comprend :

- Un **formulaire** type à compléter
- Le **budget prévisionnel** détaillé de la création

Le formulaire de candidature ainsi que les fiches techniques des salles sont téléchargeables sur le site internet de l'Espace Périphérique

A RENVoyer PAR MAIL, AU FORMAT PDF AVANT LE VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE - 12H00

→ espaceperipherique@villette.com

Les **dossiers envoyés au tout dernier moment (ils sont nombreux !)** ne nous permettent pas de prendre le temps de vérifier si toutes les informations demandées ont été fournies ; s'il manque des éléments, vous n'aurez pas le temps de nous les renvoyer dans les délais et votre dossier ne sera pas étudié...

Les projets seront examinés par un jury réunissant deux représentants de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, deux représentants de la Villette et quatre personnalités qualifiées.

ATTENTION : seules seront examinées les demandes envoyées dans les délais au format PDF et concernant le 1^{er} semestre 2018

Un accusé de réception de votre demande vous sera adressé par mail

Espace Périphérique > Résidences de création de la Ville de Paris et du Parc de La Villette

211 avenue Jean Jaurès, 75935, Paris Cedex 19. Tel 01.40.03.72.83

espaceperipherique@villette.com